



Empower Results*

CERTIFICAT D'ADHESION AU CONTRAT GROUPE N° 48871836

SOUSCRIT AUPRES DE ALLIANZ IARD

Assureur : ALLIANZ IARD - 1 COURS MICHELET CS30051 92076 PARIS LA
DEFENSE CEDEX

Aon France
31-35, Rue de la Fédération
75 717 Paris Cedex 15
Tel : 01 47 83 08 68

Police	: 784625
Contrat / Adhésion	: SSII00021471L
Echéance principale	: 01/01
Fractionnement:	: Annuel
N° de client:	: 5016536
Affaire suivie par:	: Caroline IASONI

MYQAA
190 RUE LECOURBE
75015 PARIS

Paris, le 4 Février 2019

Adhérent	Adhérent :	SAS MYQAA
	Adresse :	190 RUE LECOURBE 75015 - PARIS
Objet : Certificat d'adhésion à effet du 01/01/2019		
NATURE DES GARANTIES SOUSCRITES : (Seules les garanties ci-après vous sont acquises)		PLAFOND DE GARANTIES Par année d'assurance
		FRANCHISE Par sinistre
1.	DOMMAGES CORPORELS DONT Faute inexcusable	10.000.000 € par année d'assurance 3.000.000 € par année d'assurance
Frais Supplémentaires : 10% de la limite couverte au titre des Dommages Matériels et Immatériels		
2.	DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS consécutifs ou non consécutifs	1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance
	DONT 2.1. DOMMAGES RESULTANT D'UNE INFECTION INFORMATIQUE	Inclus dans la garantie ci-dessus par sinistre et par année
		Dommages aux tiers hors relations contractuelles : 150 € Autres dommages : 5.000 €
	FRAIS DE RECRUTEMENT	50.000 €
	FRAIS DE RETRAIT	En option/Sur étude
	EXPORTATION AUX USA / CANADA	Non Garanties / Sur étude
	LES CONSEQUENCES DE LA RC DES RISQUES « CYBER »	50.000 €
3.	ATTEINTES ACCIDENTELLES A L'ENVIRONNEMENT (tous dommages confondus)	1.000.000 € par année d'assurance
		1.500 € sur tout dommage autre que corporel
4.	FRAIS DE DEFENSE	Inclus dans la garantie mise en jeu
5.	RECOURS	50.000 € par litige
6.	PROTECTION JURIDIQUE (DONT RECOUVREMENT DE CREANCES)	20.000 € par litige Frais d'expertise : 4.800 € par litige
		Seuil d'intervention 450 € par litige

La cotisation d'assurance **Responsabilité Civile** et **Protection Juridique** est forfaitaire.

La cotisation d'assurance est forfaitaire et calculée à chaque échéance par application du taux 0,157 % sur le montant du chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu (soit N-2).

La prime totale au comptant pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à 1 393.95 EUR, TTC.

L'attestation Responsabilité Civile ne sera délivrée à l'adhérent que lorsque ce dernier aura acquitté le paiement de sa cotisation.

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | aon.fr

N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES

L'assureur pourra résilier le contrat en fonction du rapport Sinistres/Primes, sous réserve d'un préavis de 2 mois, si le rapport Sinistres/Primes de l'année N-1 est supérieur à 120%.

Par ailleurs, l'adhésion peut être résiliée selon les dispositions prévues à l'article 2.5 des Conventions Spéciales Aon Hautes Technologies.

Les garanties s'exercent à partir des déclarations faites à l'assureur ou son représentant dans le bulletin d'adhésion, sous réserve d'absence d'aggravation tant dans la matérialité du risque que dans les antécédents.

Par ailleurs, l'adhérent s'engage à ne pas avoir saisi l'assureur par le biais d'un autre intermédiaire.

Informatique et liberté

"Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des Conditions Particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur, responsable du traitement, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés.

Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.

Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'ALLIANZ Service relation clientèle Case Courrier BS 20 Place de Seine 92086 La Défense Cedex pour toute information me concernant.

Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe ALLIANZ à des fins de prospection commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus."

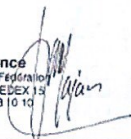
Sont nuls tous renvois, adjonctions ou modifications non approuvés par le siège de l'assureur.

La présente police ne peut engager l'Assureur ALLIANZ au-delà des termes et conditions de la police Groupe n°48871836 souscrite par GAPS pour le compte de ses adhérents. L'adhérent reconnaît avoir reçu un exemplaire composé du présent certificat d'adhésion, des Conventions Spéciales Aon Hautes Technologies, de la notice d'information et des Dispositions Générales ALLIANZ COM01586 joints qui constituent le contrat d'assurance.


L'Adhérent bénéficie des garanties suivantes pendant une durée de deux ans à effet du 01/01/2019 et ce jusqu'au prochain renouvellement. Au-delà il se renouvellera ensuite par tacite reconduction et par période successive d'un an, sauf résiliation moyennant un préavis de 2 mois.

Pour la compagnie, par délégation Aon France

Aon France
31-35 Rue de la Fédération
75717 PARIS CEDEX 15
Tél. : 01 47 83 10 13



Signature de l'assuré précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé 

Eventdrive
myQaa SAS

190 rue Lecourbe
75015 Paris - F
024 102 044 R.C.B. Paris